

Ce qu'il faut retenir de l'exhortation du pape François sur la famille

(Résumé du journal Le Pèlerin)

Très attendue, l'exhortation apostolique sur la famille du pape François a été rendue publique le vendredi 8 avril à midi. Très dense, le texte aborde de nombreuses réalités familiales : personnes homosexuelles, préparation au mariage, divorcés-remariés, migrants, contraception, miséricorde, évangélisation... Pèlerin a lu l'exhortation et sélectionné des extraits sur les sujets centraux.

Très attendue, l'exhortation apostolique sur la famille du pape François a été rendue publique ce vendredi 8 avril à midi.

Ce texte dense de plus de 250 pages donne les grandes orientations du pape François sur de nombreux sujets qui touchent à la famille. Le pape reprend certaines conclusions des synodes d'octobre 2014 et 2015, mais il ajoute aussi des apports personnels.

Que dit le pape François dans *Amoris laetitia* ?

► La joie, pour commencer §1

Les premiers mots du pape François expriment d'abord la joie de la famille. Une joie que partage l'Église mais qui ne se limite pas aux frontières ecclésiales.

« La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Église. Comme l'ont indiqué les Pères synodaux, malgré les nombreux signes de crise du mariage, « le désir de famille reste vif, spécialement chez les jeunes, et motive l'Église ». Comme réponse à cette aspiration, l'annonce chrétienne qui concerne la famille est vraiment une bonne nouvelle. »

► Pour le mariage §35

Face à la désaffection pour le mariage, le pape invite l'Église à mieux présenter la richesse du sacrement et de la vie familiale. C'est notamment à partir des enquêtes mondiales lancées auprès des fidèles que les synodes et le pape ont pu mieux apprécier « La réalité et les défis de la famille » (chapitre 2).

« En tant que chrétiens nous ne pouvons pas renoncer à proposer le mariage pour ne pas contredire la sensibilité actuelle, pour être à la mode, ou par complexe d'infériorité devant l'effondrement moral et humain. Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter. (...) Mais il ne sert à rien non plus d'imposer des normes par la force de l'autorité.

Nous devons faire un effort plus responsable et généreux, qui consiste à présenter les raisons et les motivations d'opter pour le mariage et la famille, de manière à ce que les personnes soient mieux disposées à répondre à la grâce que Dieu leur offre. »

► Les migrants §46

Dans son exhortation, le pape François évoque toutes les familles, et pointe du doigt les difficultés que certaines traversent : pauvreté, chômage, habitat inadapté, migration... Autant de situations qui nécessitent, à ses yeux, une attention toute particulière.

« La mobilité humaine, qui correspond au mouvement naturel historique des peuples, peut se révéler être une richesse authentique, tant pour la famille qui émigre que pour le pays qui l'accueille. Mais la migration forcée des familles est une chose différente, quand elle résulte de situations de guerre, de persécution, de pauvreté, d'injustice, marquée par les aléas d'un voyage qui met souvent en danger la vie, traumatise les personnes et déstabilise les familles.

L'accompagnement des migrants exige une pastorale spécifique pour les familles en migration, mais aussi pour les membres du foyer familial qui sont demeurés sur leurs lieux d'origine.

► **Un seul mariage §52**

En quelques phrases, le pape François reconnaît l'existence d'autres unions, mais rappelle qu'il n'y a pour l'Église que le mariage d'un homme et d'une femme qui puisse être reconnu comme seul chemin.

« Seule l'union exclusive et indissoluble entre un homme et une femme remplit une fonction sociale pleine, du fait qu'elle est un engagement stable et permet la fécondité. Nous devons reconnaître la grande variété des situations familiales qui peuvent offrir une certaine protection, mais les unions de fait, ou entre personnes du même sexe, par exemple, ne peuvent pas être placidement comparées au mariage. Aucune union précaire ou excluant la procréation n'assure l'avenir de la société.

Mais qui s'occupe aujourd'hui de soutenir les familles, de les aider à surmonter les dangers qui les menacent, de les accompagner dans leur rôle éducatif, d'encourager la stabilité de l'union conjugale ? »

► **La dignité de la femme §54**

S'élevant contre les violences faites aux femmes, le pape François insiste sur les fruits d'un féminisme au service de « l'égalité » dans le couple.

« L'égalité entre l'homme et la femme nous pousse à nous réjouir que les vieilles formes de discrimination soient dépassées, et qu'au sein des familles un effort de réciprocité se réalise. Même si des formes de féminisme, qu'on ne peut juger adéquates, apparaissent, nous admirons cependant une œuvre de l'Esprit dans la reconnaissance plus claire de la dignité de la femme et de ses droits. »

► **La vocation du mariage §72**

Regrettant la désaffection des jeunes couples pour le sacrement, le pape rappelle combien le mariage est aussi un engagement religieux, de l'ordre d'une vocation.

« Le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux (...) Le mariage est une vocation, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Église.

Par conséquent, la décision de se marier et de fonder une famille doit être le fruit d'un discernement vocationnel. »

► **Protéger la vie §83**

Sans citer l'avortement ou l'euthanasie, le pape François condamne toute atteinte à la vie et évoque, dans cette exhortation consacrée à la famille, la valeur inaliénable de l'existence humaine.

« La valeur d'une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l'enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si inaliénable qu'on ne peut d'aucune manière envisager comme un droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être l'objet de domination de la part d'un autre être humain. La famille protège la vie à toutes ses étapes, y compris dès ses débuts. »

► **Maternité §171**

Dans son style proche et chaleureux, le pape s'adresse volontiers aux parents, aux personnes âgées, aux fiancés, ou, par exemple, aux futures mères.

« À toute femme enceinte, je voudrais demander affectueusement : protège ta joie, que rien ne t'enlève la joie intérieure de la maternité. Cet enfant mérite ta joie. Ne permets pas que les peurs, les préoccupations, les commentaires d'autrui ou les problèmes éteignent cette joie d'être un instrument de Dieu pour apporter une nouvelle vie au monde. Occupe-toi de ce qu'il y a à faire ou à préparer, mais sans obsession (...) Vis cet enthousiasme serein au milieu de tes soucis, et demande au Seigneur de protéger ta joie pour que tu puisses la transmettre à ton enfant. »

► **Fiançailles §211**

Le pape se fait pasteur en proposant une préparation au mariage qui soit très concrète, ouverte à la vie conjugale, à sa richesse mais aussi à ses difficultés. Pour François, il est de la responsabilité de l'Église d'accompagner les jeunes mariés.

« Aussi bien la préparation immédiate que l'accompagnement plus prolongé doivent assurer que les fiancés ne voient pas le mariage comme la fin du parcours, mais qu'ils assument le mariage comme une vocation qui les lance vers l'avant, avec la décision ferme et réaliste de traverser ensemble toutes les épreuves et les moments difficiles. (...) »

Ces apports ne sont pas uniquement des convictions doctrinales, et ne peuvent même pas être réduits aux précieuses ressources spirituelles que l'Église offre toujours, mais ils doivent aussi être des parcours pratiques, des conseils bien concrets, des tactiques issues de l'expérience, des orientations psychologiques. Tout cela configure une pédagogie de l'amour qui ne peut ignorer la sensibilité actuelle des jeunes, en vue de les motiver intérieurement.

► **L'homosexualité §250**

Les proches, l'entourage des personnes homosexuelles font l'objet de l'attention du pape, qui rappelle la dignité de chaque être humain, sans pour autant s'adresser directement aux personnes homosexuelles elles-mêmes.

« Avec les Pères synodaux, j'ai pris en considération la situation des familles qui vivent l'expérience d'avoir en leur sein des personnes manifestant une tendance homosexuelle, une expérience loin d'être facile tant pour les parents que pour les enfants.

C'est pourquoi, nous désirons d'abord et avant tout réaffirmer que chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et accueillie avec respect, avec le soin d'éviter « toute marque de discrimination injuste » et particulièrement toute forme d'agression et de violence. »

► **Intégrer les divorcés remariés §296-297**

Très attendu sur la question des divorcés-remariés, le pape rappelle leur place pleine et entière au sein de la communauté chrétienne. « Miséricorde et intégration » : telle est la voie ouverte par François qui n'intervient pas pour autant sur la doctrine.

« Le Synode s'est référé à diverses situations de fragilité ou d'imperfection. À ce sujet, je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : « Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer [...]. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...].

Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite". Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! Je ne me réfère pas seulement aux divorcés engagés dans une nouvelle union, mais à tous, en quelque situation qu'ils se trouvent. »

► **Discernement §300**

Les divorcés remariés peuvent-ils accéder aux sacrements ? Le pape en appelle à la conscience et au discernement des fidèles et des pasteurs. Un regard confiant sur les personnes qui ouvre la porte à une réponse formulée « au cas par cas ».

« Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, comme celles mentionnées auparavant, on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas.

Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers, qui devrait reconnaître que, étant donné que « le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas », les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes. Les prêtres ont la mission d'accompagner les personnes intéressées sur la voie du discernement selon l'enseignement de l'Église et les orientations de l'évêque. »